

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18524 - 72ÈME ANNÉE

Fin de l'enquête publique sur un projet destiné à alimenter en roches le chantier de la route en mer

Mobilisation contre la carrière de Menciol à Saint-André



L'enquête publique n'est qu'une étape dans la mobilisation des habitants de Bras des Chevrettes, Menciol, Bras Mouseline, l'Hermitage.

« L'enquête publique se termine, mais le combat continue », c'est le mot d'ordre du collectif des habitants de Bras des Chevrettes-Menciol-Bras Mouseline-l'Hermitage. Malgré la communication tardive de l'administration, ils ont pu réunir en trois jours une pétition de 335 signatures remise hier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-André. La projet de carrière de Menciol, c'est une forêt riche en espèce endémique rasée, une superficie de 29 hectares, avec des forages profonds de 55 mètres, soit plus qu'un immeuble de 15 étages, et des nuisances pour les habitants de Saint-André et Sainte-Suzanne.

Ce 21 septembre était le dernier jour de l'enquête publique relative au projet d'ouverture d'une carrière à Mencilol, dans la commune de Saint-André. Ce n'est qu'une étape dans la mobilisation qui ne cesse de grandir contre un nouveau crime contre l'environnement perpétré pour réaliser une improbable route en mer.

L'enquête publique a débuté le 22 août. C'est peu après cette date que les habitants des quartiers concernés des quartiers de Saint-André ont commencé à avoir l'information. Le peu de communication des pouvoirs publics autour de ce projet traduit une volonté de passer en force pour imposer une catastrophe environnementale et sanitaire.

En effet, la carrière de Mencilol représente une superficie de 29 hectares, soit plus de 50 terrains de football. Pour extraire la roche, les promoteurs prévoient de raser une forêt peuplée d'espèces endémiques à La Réunion. Puis de chercher des galets jusqu'à une profondeur de 55 mètres. Les forages sont équivalents à une hauteur de plus de 15 étages. Ils doivent fournir 4 millions de tonnes de roches, afin d'alimenter le chantier de la route en mer.

29 hectares, 55 mètres de profondeur

Malgré la communication tardive des pouvoirs publics, un collectif d'habitants des quartiers concernés s'est constitué. Il rassemble des personnes qui vivent à Bras des Chevrettes, Mencilol, Bras Mousseline, l'Hermitage ainsi que des Saint-Andréens solidaires.

Hier, ils organisaient une mobilisation devant la mairie de Saint-André à l'occasion du dernier jour de l'enquête publique. Une banderole avec pour mot d'ordre « Non à la carrière de l'Hermitage » était déployée devant l'entrée de l'hôtel de ville.

Les nuisances seront nombreuses et durables. Sébastien Rodot, membre du collectif, note tout d'abord une dérogation à l'interdiction générale de défricher. Le projet se situe près d'une zone naturelle sensible. M. Rougemont souligne que cet espace naturel est un prolongement de la forêt Dugain. Il accueille des Bois de couleurs, des Papanges et des sources d'eau. Il indique que la ci-

terne de Bras-Mousseline est alimentée par un captage à ciel ouvert de cette forêt. Avec la carrière, toutes ces richesses naturelles seront détruites.

Pour accéder au gisement de galets, il faudra élargir des pistes. 40 hectares de cannes à sucre sont menacées. À l'heure où les planteurs luttent pour leur survie, une telle perte est un rude coup que rien ne pourra réparer.

Sur le plan de la santé, les riverains craignent le bruit et la poussière. Même si les exploitants mettaient en place des rideaux eaux, cette dernière ruissellera jusqu'à la rivière, infligeant des dégâts irréparables à la faune et la flore aquatiques.

Sainte-Suzanne concernée

Pour creuser dans le sol, des tirs d'explosifs sont prévus. Les détonations seront entendues jusqu'au centre commercial de Quartier Français dans la commune voisine.

Les conséquences de ce projet seront en effet catastrophiques pour Sainte-Suzanne. Il est prévu que des dumpers fassent 300 rotations par jour pour déposer les roches au bord de la route. Elles seront alors chargées sur des camions de 44 tonnes qui devront ensuite les amener jusqu'au chantier de la route en mer. Pour rejoindre la 4 voies, les camions chargés à bloc devront franchir le pont de la rivière Saint-Jean, traverser Deux-Rives et descendre par une étroite route départementale jusqu'à la zone commerciale de Quartier-Français avant de pouvoir prendre la direction de Saint-Denis, et cela au rythme de 600 rotations par jour. « Les répercussions sur le réseau routier seront infernales », poursuit Sébastien Rodot.

Il constate également la difficulté d'accéder au dossier. Ce sont des classeurs de plusieurs kilos, rédigés dans des termes difficilement compréhensibles pour une personne qui n'a pas une formation Bac+5 en géologie, dit-il en substance. De plus, le dossier n'était consultable qu'en présence du commissaire enquêteur et n'était donc pas en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie comme le veut l'usage.

Le collectif note également un

conflit d'intérêt. Le terrain de la carrière demandée appartient notamment à la famille du maire, Jean-Paul Virapoullé, qui n'est autre qu'un vice-président de la Région, le maître d'ouvrage de la route en mer. C'est pourquoi le collectif compte porter l'affaire au pénal si jamais la procédure débouche sur l'ouverture de la carrière de Mencilol.

Une route en mer inutile

Comme de nombreux Réunionnais, les riverains de la carrière projetée estiment qu'il existe d'autres investissements à faire qu'une route en mer. Ils rappellent que Paul Vergès avait fait construire la route des Tamarins, et que son nom restera à jamais lié à cette réussite. Didier Robert essaie de l'imiter avec la route en mer, ce n'est pas aux Réunionnais de payer pour qu'une personne cherche à inscrire son nom dans l'histoire. Ils regrettent également l'arrêt du projet du tram-train, car la nouvelle route du littoral ne réglera pas le problème des déplacements à La Réunion, elle ne fera pas diminuer la circulation automobile alors que la superficie de La Réunion n'est pas extensible.

Au cours de l'après-midi, le collectif a reçu plusieurs soutiens, notamment celui d'une délégation de la section PCR de Saint-André — représentée par Jacky The Seng, Paul Dennemont et Jean-Paul Ciret — accompagnée par Ginette Sinapin, secrétaire du PCR. Les communistes ont également fait part de leurs remarques sur le projet.

« L'enquête publique se termine, mais le combat continue », c'est le mot d'ordre des membres du collectif. Une revendication partagée d'ores et déjà par les 335 signataires d'une pétition lancée seulement trois jours plus tôt.

M.M.

Édito

L'égalité réelle n'arrive même pas à rassembler les partisans du gouvernement

Le 20 septembre, Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, était auditionnée par la Commission des lois de l'Assemblée nationale sur le projet de loi égalité réelle dans les outre-mer. Ce passage marque le début de la procédure parlementaire visant à l'adoption de ce texte. Dans son discours, la ministre a voulu donner une dimension historique, citant des noms de députés qui sont à l'origine de la loi du 19 mars 1946 : Raymond Vergès, Aimé Césaire, Léopold Bissol, Gaston Monnerville. Ceci confirme ce qu'avait déclaré George Pau-Langevin lors de la présentation du texte en Conseil des ministres le 3 août dernier. L'ambition est d'arriver à l'adoption de la loi la plus importante pour l'outre-mer depuis 70 ans. D'ailleurs, l'objectif est clair, c'est fixer le cadre de l'évolution de l'outre-mer pour les 20 prochaines années.

Quand le président de la République avait repris le mot d'ordre d'égalité réelle et annoncé qu'il allait se traduire dans une loi. Ce concept est forcément populaire, car force est de constater si la loi du 19 mars 1946 prévoyait l'égalité entre les départements d'outre-mer et la France au 1er janvier 1947, celle-ci ne s'est pas encore réalisée. C'est d'ailleurs le sens du mot d'ordre du président de la République, car l'idée d'atteindre l'égalité réelle au bout d'un délai de 20 ans est la reconnaissance implicite de la persistance des inégalités.

Il est clair qu'en proposant une loi de cette importance, François Hollande comptait rassembler derrière de mot d'ordre. Rappelons que la

loi du 19 mars 1946 avait été votée à l'unanimité par l'Assemblée constituante. Cette volonté de rassemblement s'appuyait donc sur ce précédent historique.

Le compte-rendu de l'audition d'Ericka Bareigts montre que ce rassemblement est loin d'être atteint. Les critiques viennent même des partisans du gouvernement. Même le rapporteur de la loi, Victorin Lurel, souligne les insuffisances du projet de loi. Quant aux députés de La Réunion, ils ont repris à leur compte quelques éléments avancés dans la contribution du PCR pour aller dans le même sens que Victorin Lurel. Autrement dit, le projet de loi sur l'égalité réelle ne rassemble pas.

Cela signifie que pour être adopté, ce projet devra être modifié. Pour sa part, le Parti communiste réunionnais a depuis longtemps fait part de ses réserves sur ce texte. Dans sa contribution mise en ligne sur le site du gouvernement, il a rendu publiques ses propositions. Elles ont été réaffirmées dans sa conférence de presse de mercredi dernier. Le PCR demande notamment la création d'une assemblée unique dotée de la capacité de faire des lois afin qu'émerge un pouvoir réunionnais. C'est une condition de l'intégration de La Réunion dans son environnement régional.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Route en mer

Observations de la section PCR de Saint-André sur le projet de carrières de l'Hermitage et Menciol Saint-André

La section PCR de Saint-André a participé à l'enquête publique sur le projet de carrière à Menciol, un quartier de la commune. Voici le communiqué diffusé à l'issue de la clôture de cette enquête par les communistes de Saint-André.



Aux côtés de Ginette Sinapin, secrétaire du PCR, la délégation de la section PCR de Saint-André : Jean-Paul Ciret, Jacky The Seng et Paul Dennemont.

La Section PCR de Saint-André suit avec attention la problématique de l'ouverture des carrières dans les hauts de la commune. Elle regrette que la procédure d'enquête publique souffre d'un déficit démocratique important : publicité insuffisante, délai insuffisant eu égard au caractère volumineux du dossier.

Ce jeudi 22 septembre, elle a remis à la Commissaire-Enquêtrice ses observations.

Elles portent essentiellement sur : Impacts environnementaux multiples de ce projet ; Sacrifice de terres agricoles de façon irréversible (emprise de la route de désenclavement et de ses abords) ;

Perturbations graves de l'écosystème voisin tant sur le plan faunistique que floristique ; Mise en danger de la ressource en eau sur le secteur de Bras Mouseline ; Nuisances sonores (tirs de mines, rotations multiples de poids lourds), problèmes de la diffusion de poussières par le vent.

Les impacts techniques, réseau routier existant étant totalement inadapté à un trafic considérable de camions dans les deux sens de circulation. En outre les maisons riveraines seraient exposées aux conséquences des vibrations provoquées par l'intense circulation des poids lourds.

La question du bilan carbone généré par la circulation de ces camions = quelle étude d'impact a été réalisée au moment où l'on prétend s'engager dans l'application des préconisations de la conférence de Paris (COP21) ?

Pour ces raisons, la Section PCR de Saint-André souhaite le rejet de la demande d'autorisation d'ouverture de ces carrières. Elle remercie Madame la Commissaire-Enquêtrice de bien vouloir apporter toute son attention à ces remarques, dans sa mission d'enquêtrice publique.

Le 22 septembre 2016.

Pour la Section PCR de Saint-André
Jacky The Seng

Billet philosophique

Comment surmonter nos contradictions ?

Suite aux divers billets philosophiques consacrés ces dernières semaines à la culture des valeurs humaines comme l'amour de l'humanité, la solidarité, etc., un ami de la philo à La Réunion nous a fait part d'une suggestion intéressante : il ne faut pas oublier les contradictions de nos sociétés qui mettent en cause la mise en œuvre concrète de ces valeurs. Allons donc essayer de réfléchir en quelques mots aux voies et moyens de surmonter ces contradictions.

Samedi dernier à la bibliothèque Alain Peters du Moufia, le public a eu l'immense bonheur de mieux connaître un nouveau grand philosophe réunionnais, à la fois très compétent et défenseur de valeurs fondamentales. Il s'agit de Farouk Issop, spécialiste des sciences islamiques et philosophiques, qui a tenu — en créole et en français — une conférence-débat sur le thème de "l'islam, un message d'amour".

À cette occasion, Farouk Issop a notamment exposé en détail comment « le Coran est un guide d'amour », que « selon la tradition coranique, pour devenir humain, il faut être en dialogue avec l'autre » et que « la paix et l'amour sont liés à la justice, contre les inégalités, avec une répartition juste des richesses pour une société équitable ». Dans ce combat, dit-il, nous sommes particulièrement confrontés aux « médias financés par la publicité au service du profit des multinationales », qui font que « nous passons souvent notre temps à créer des barrières par nos comportements, alors que nous ne devons être ni arrogants ni prétentieux ».

« Combattre l'individualisme »

Le lendemain sur la chaîne télévisée Arte, on a pu en savoir plus — dans un magnifique documentaire — sur le philosophe chinois Confucius, qui a consacré sa vie (vers 555 – 479 avant J.-C.) à faire avancer sa « doctrine politique, philosophique et morale pour l'harmonie ; une philosophie pour l'humanisme et la mo-



Farouk Issop à sa conférence sur "Islam, un message d'amour".

ralité ». Comme il s'est battu avec ses disciples « pour gouverner autrement en faveur d'une société harmonieuse » et « pour penser aux autres, aux relations avec les autres, pour l'empathie avec les autres dans la famille, dans l'État... », Confucius a été « combattu par ses adversaires politiques », souligne cette émission.

Mais cela ne l'a pas empêché de faire preuve d'une grande détermination, au point de parcourir un voyage long et pénible dans plusieurs royaumes de la Chine pour convaincre avec ses disciples les chefs d'État et citoyens de « pratiquer la coopération, combattre l'individualisme, être fidèles à leurs ancêtres ». Voilà pourquoi, comme

le dit Arte, « le confucianisme a marqué le monde entier » et n'oublions pas que le peuple réunionnais fait partie des héritiers de cette philosophie dans son interculturelité.

Les clés d'un avenir d'amour, de justice et de paix

Sur cette base, on peut se poser la question : quelle est l'importance, le contenu, le style et le sens des échanges entre citoyens pour trouver une entente afin de changer notre société et résoudre ses contradictions ? Autre question : quelle est notre détermination personnelle et collective dans les engagements que nous pouvons prendre afin de créer les conditions d'un développement durable, solidaire et responsable de notre pays ?

Quand la priorité pour certains politiciens est de cultiver la haine de Paul Vergès et de ses camarades communistes qui sont au service de notre peuple, ousanousava ? É kosa nou fé pou donn anou la min pou libèr nout péi ? Les relations que nous entretenons les uns avec les autres face aux défis à relever ne sont-elles pas une des clés d'un avenir d'amour, de justice et de paix dont nous ont parlé cette semaine Farouk Issop et Confucius... ?

Roger Orlu

Oté

La COI, l'éspeir lé pa mord sou pyé tamarin !

Na dé-troi zour, avèk dé-troi dalon nou té apré majine La Coi « komisyon l'oséan indien » : ousa li sort é kosa li lé zordi. Mi vé pa fé ni rofé l'istoir mé mi tienbo de dir, kan la komansé, sa l'été in groupman bann parti épi bann z'organizasyon demokratik bannzil l'oséan indien. Lo mérite bann z'ansien-la lété d'an avoir pans avan lé z'ot lété posib, si nou téi vé bien, konstui(konstrui) in mond pasifik, prospèr, kiltirèlman dévlopé dann nout morso l'oséan indien.

Zordi ni kalkil épi ni poz anou in sinp késtyon : pou ariv l'androi nou la fine arivé, nou lété trayi, sansa nou la trayi anou par nou mèm, san révolté anplis ?

Zordi nana in COI. In pé i pans sé in l'asosyasyon k'i rann anou bien sèrvs é k'i domann k'a dévlopé dann l'oséan indien-sid-ouès si zot i vé. Kisa nana la-dan ? Nana Magégaskar, nana l'il Moris, nana la républik komor, nana Sésèl é... nana La Frans. Pou kosa La Frans ? Pars, konm La Rényon, i fé parti d'La Frans sé konm in roprézantasyon pou nou, pars nou la poin lo droi-zordi ! I vé pa dir domin é touttan !-marsh dsi nout prop zanm, mèm si sé par nou ké La RF i gingn in plas pou instal ali la-dan. In plas pou rakokiyé mé sa i anpèsh pa li aplik son bann z'idé anpoizoné.

Té pa sak ni voulé, nou mouvman progrèsis épi demokratik dann l'oséan indien. L'été pa ditou sak ni voulé, pars si l'avé respèk nout promyé l'intansyons nou n'oré té pa, zordi, randi l'androi ké nou lé randi... Zordi, nou lé randi dann in sityasion ni pé dir nou sé l'om malad dann l'oséan indien é nout z'ami i pans arienk sote dsi nou, pou manz in bout nout marshé intèryèr. A la vi dé toulmoun, zot, épi l'érop, épi la Frans mèm konplis l'aprè mète an plas in bann trété va lès nout bann prodiktèr dsi karo, mèm pi dsou pèrfizyon pars lé pi nésésèr pou fé sanblan.

Mi arète la, pars mon modékri na in komansman é in finisyon. Mi arète la, mé, konm i di lo travaye réfléksyon i kontinyé. Tank nan la(na d'la vi) vi, nana l'éssoir(d'léspeir) é ni pé di kant mèm l'éspeir lé pa mord sou (mor dsou) pyé tamarin !

NB si nou, La Rényon, nou sé l'om malad nout frèr bann zil Komor i arsanm, pou moin, « z'anfan zété ». Ké lé z'ot péi i réflèshi la dsi. La bien bézoin !

Justin

« Grin d'bébé dann panyé mayi ! » - In kozman po la rout

Mi souvien, promyé foi moin la antann épi moin la lir kozman-la, l'été Alain Armand l'avé ékri sa, dann tan Alain té in poèt prométèr é in ga té i ézit pa afront l'albosantri é lo frankosantri lo télé d'éta, dann nout péi - tousèl li téi koz kréol é in grap moush a mèrd té apré ronf dann la lang franse otour d'li. Lo poète téi di konmsa, li té i san ali étranj dann in sosyété lé pa fé pou li, konm pou tout sak i rès dann bor kanal nout sosyété - in grinn bébé, dann panyé mayi. Si tèlman so kozman la aral amoin, moin la mète ali dann koin mon koko é li sé pou moin konm i di, in griy pou l'analyz nout sosyété é mi pé dir azot, shak jour ké bondyé i done, l'aktyalité i amenn amoin a tourn-rotourn kozman-la dan mon tête. Si tèlman i mank pa demoun bordé dann nout sosyété, apré 70 z'ané la loi départman franse, 70 z'ané pou instal shé nou in kalité kolonyalis nouvo, lo néo-kolonyalis. Alé ! Mi éstop tèr-la, é ni artrouv pli d'van « sipétadyé ».

NB Alain Armand l'otèr lo « Dictionnaire Kréol rényoné-Franse » épi profèsèr d' kréol rényoné dann l'univèrsitéLa Rényon é in pé plis ké sa.